**Le service public territorial,**

**C’est un bien public**

**Le gouvernement contre les services publics**

 **et les fonctionnaires**

Aux Mureaux :

Le Maire s’en prend à notre pouvoir d’achat et veut remettre en cause nos acquis sociaux

❖ **Le jour de carence** est de nouveau applicable depuis le 1er janvier 2018. A chaque arrêt maladie, le premier jour n’est pas payé. Ainsi un salarié de catégorie C perd 40 € net. Le prétexte avancé n’est pas tant de corriger une supposée inégalité public - privé. Car une large majorité des salariés du privé ont les trois jours de carence couverts par divers dispositifs d’entreprise. Non, le Maire prétend lutter contre l’absentéisme en pénalisant pécuniairement les agents malades et favoriser le présentéisme.

Erreur de raisonnement car un agent malade qui viendrait quand même au travail pourrait contaminer ses collègues et occasionner davantage d’arrêts maladie. De plus, si son état s’aggravait, cela donnerait lieu à un arrêt plus long. Travailler malade peut également causer la baisse d’attention et nuire à la vigilance, éléments indispensables dans de nombreuses missions de service public.  Au contraire, s’il voulait nous donner du cœur à l’ouvrage, le Maire devrait s’atteler à nous donner de meilleures conditions de travail !

❖ **L’impact sur le 13e mois** **et les RTT** : si les arrêts maladie sont jugés trop fréquents, le maire se réserve le droit de l’amputer. En effet, depuis deux ans, chaque agent peut perdre jusqu’à 50% de la prime de fin d’année en cas de maladie ordinaire. De nombreux agents ont ainsi subi cette double peine. Par ailleurs, cette amputation a des répercussions sur les RTT également puisqu’ils sont attribués au prorata des heures travaillées.

Ces mesures se rajoutent :

- au gel du point d’indice,

- à l’augmentation de la cotisation CNRACL,

- à l’augmentation de la CSG,

- à la suppression de 120 000 postes dont 70 000 postes dans la fonction territoriale,

- un recours systématique aux emplois précaires,

- et à celle du coût de la vie en général.

Ces mesures vont donc appauvrir les agents territoriaux. Elle devrait générer nationalement 270 millions d’euros d’économie.

Voilà ce qui nous attend si nous nous laissons faire !

Dès 2018, le gouvernement envisage de « *réduire le périmètre de l’action publique* », c’est-à-dire d’abandonner certaines missions au profit du secteur privé. Et, dans ce qui restera de la Fonction Publique, il veut offrir aux agents « *un environnement de travail* *modernisé* ». En d’autres termes, il veut introduire dans la gestion du personnel les méthodes de gestion du secteur privé, comme la flexibilité et la recherche du rendement à tout prix. Il entend également numériser le plus grand nombre de tâches ou de démarches administratives. Ainsi on recevra sa feuille de paie sur le Smartphone, à nous de l’imprimer si nécessaire, et les usagers devront obtenir des papiers d’identité par Internet. Tant pis pour les personnes âgées, ou celles qui ne maîtrisent pas l’ordinateur. Cela fera des postes en moins, des heures d’ouverture au public en moins et c’est cela qui compte pour le gouvernement.

Et tout ça pour quoi ?

Le gouvernement veut réaliser 60 milliards d’économie afin de compenser les exonérations et allègements supplémentaires des cotisations sociales et impôts pour les entreprises et les plus riches. Il est déjà prévu de supprimer des cotisations sociales au titre des assurances chômage et maladie, la transformation du crédit d’impôt pour l’emploi et la compétitivité (Le CICE) en une baisse pérenne des cotisations sociales, alléger encore plus l’impôt sur la fortune, et diminuer le taux de l’impôt sur les sociétés…

Ainsi, deux logiques s’opposent

* Celle du gouvernement Macron-Philippe qui reçoit en grande pompe au château de Versailles les PDG de multinationales pour leur offrir toujours plus de cadeaux et vanter une politique qui démolit les services publics et tous les acquis sociaux (Code du travail, statut, retraites…),
* Et celle de la CGT qui part des besoins de la population, réclame des augmentations de salaire, défend les services publics et se bat pour offrir un avenir à la jeunesse.
* **La CGT exige donc l’abrogation de ces mesures (jour de carence et amputation sur le 13ème mois**). **La suspension immédiate de son application, c’est possible**. L**e principe de libre administration laisse au maire les mains libres dans ce domaine.**

**Les services publics et les fonctionnaires sont attaqués !**

**Mobilisons-nous pour la journée d’action intersyndicale**

**Du 22 mars 2018 !**

|  |  |
| --- | --- |
| Afficher l'image d'origine | **Je rejoins la CGT : 31 Rue Veuve Fleuret 78130 Les Mureaux**Syndicatcgt@mairie-lesmureaux.fr ✆ 06.23.22.76.81. ou 01.30.91.26.57Nom – prénom : ……………………………………………………………………….……Collectivité : **………………………………………………………………..………….……**Téléphone : ………………………………………………………………………….….…… |